المملكـــة المغربيـــة
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
ⵜⴰⴼⵏⵉⴽⵜⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜⵏⵜⵏⴰⴼⵜ
Caisse Marocaine des Retraites

قطـــب المـــوارد
Pôle Ressources

Avis d'appel d'offres ouvert national
N°40/2023/DAL

- Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales, à l'auto-entrepreneur, à la coopérative et à l'union de coopératives –

-Séance Publique-

Le **05 Décembre 2023 à 10h30,** il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n°40/2023/DAL du 05/12/2023, pour **l'acquisition de mobilier de bureau pour les nouveaux centres d'accueil et les espaces libres services pour les délégations régionales de la Caisse Marocaine des Retraites à Casablanca, Marrakech et Agadir**.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **37 620,00 DH TTC (Trente Sept Mille Six Cent Vingt DH TTC)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Sept Cents DH (700,00 DH)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°**12** du règlement de consultation.

En application de l'article 148 du décret n°2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023) pris pour l'application dudit article, le présent appel d'offres est **réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales, à l'auto-entrepreneur, à la coopérative et à l'union de coopératives**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **13** du règlement de consultation.